



**Procédure adaptée en application du 1^{er} alinéa des articles
L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique**

**Création de deux salles de cours dans le
bâtiment R de l'ENTPE à Vaulx-en-Velin**

Niveau sous-sol

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES (CCTP)**

**LOT N°2 : Macro lot intérieur (plâtrerie /
peinture / plafond / sol souple)**

MAITRE D'OUVRAGE ET MAITRE D'OEUVRE

ENTPE

3 Rue Maurice Audin

69 120 Vaulx-en-Velin

Dossier	2026/01 - SALP
Date	11/05/2026
Phase	DCE
Indice	1

SOMMAIRE

1	GENERALites du macro lot interieur	3
1.1	OBJET DES TRAVAUX.....	4
1.2	INSTALLATION DE CHANTIER - NETTOYAGE	4
1.3	PRESCRIPTIONS GENERALES.....	5
2	PRESCRIPTIONS DES OUVRAGES	9
2.1	PLATRERIE	9
2.2	BLOC PORTE INTERIEURE PF 1/2h.....	10
2.3	PLINTHES.....	11
2.4	FLOCAGE PLAFONDS.....	11
2.5	SOLS SOUPLES	12
2.6	PEINTURE	13
2.7	NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER.....	14
2.8	OPTION ISOLANT	15
3	PHOTOGRAPHIES DE L'EXISTANT	15

1 GENERALITES DU MACRO LOT INTERIEUR

Le présent marché concerne la création de deux salles de cours, espaces nommés R911 et R912, d'un espace total de 120 m², situé dans le bâtiment R, au niveau sous-sol, dans les zones R 910 à R 916a de l'ENTPE.



Figure 1 - Localisation du site (source Géoportail)

Barrière entrée ENTPE

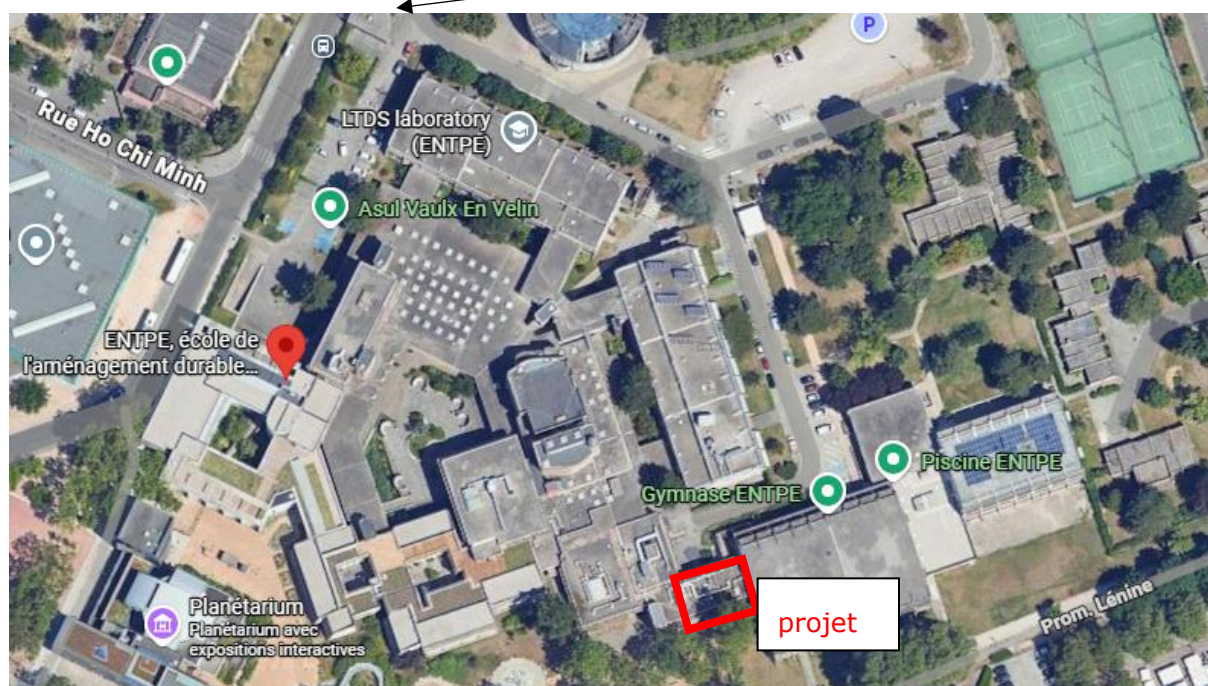


Figure 2 – localisation du projet dans le bâtiment R

Le lieu d'exécution des travaux est le suivant :

ENTPE

3, rue Maurice AUDIN

69120 Vaulx-en-Velin

La mise en exploitation des salles de cours est prévue au 01/09/2026.

1.1 OBJET DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- la fourniture et la mise en œuvre des doublages des murs de périphérie, comprenant l'isolant de tous types, suivant description du C.C.T.P.,
- la fourniture et la pose de cloisons et des portes intérieures suivant description du C.C.T.P.,
- la fourniture et la mise en œuvre d'une protection phonique par projection sur les plafonds suivant description du C.C.T.P.,
- La pose d'un revêtement de sol de tous types selon description du CCTP,
- les rebouchages et ragréages après passage de tous les corps d'état, des encastresments et scellements,
- le nettoyage et l'enlèvement de toutes projections sur les parois verticales, plafonds, sols, etc..., ainsi que de tous déchets et gravois résultant des travaux et leur transport aux décharges publiques,
- Tous autres détails décrits au présent C.C.T.P.,

De plus, le présent document et les plans ne pouvant contenir l'énumération rigoureuse et la description de tous les matériaux, ouvrages, détails ou dispositifs, il reste entendu que seront compris dans le prix forfaitaire, non seulement tous les ouvrages indiqués aux pièces du marché, mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement de la construction, suivant toutes les règles de l'art, les règlements et les normes en vigueur, ainsi que les règles élémentaires de l'esthétique.

L'ensemble des travaux sera exécuté en parfaite coordination avec l'ensemble du programme.

Aucune argumentation ne sera retenue pour sujétions non décrites ou omises.

1.2 INSTALLATION DE CHANTIER - NETTOYAGE

L'installation de chantier comprendra :

- Installation de la base vie Maîtrise d'œuvre & maîtrise d'Ouvrage : Les réunions de chantier auront lieu sur le campus de l'ENTPE dans un local mis à disposition par le Maître d'ouvrage.
- Installation de la base vie entreprise : dans un local mis à disposition par le Maître d'Ouvrage.
- Réfectoire : dans un local mis à disposition par le Maître d'Ouvrage.
- Sanitaires : dans un local mis à disposition par le Maître d'Ouvrage.

L'entreprise devra adapter les locaux, les équiper et les aménager.

Compris dans la prestation pour base vie MOE/MOA et Entreprises :

- Équipement et aménagement des locaux,
- Le nettoyage hebdomadaire des locaux sera assuré par le Maître d'Ouvrage,
- Acheminement, livraison, installation, repli... de matériel permettant la bonne exécution de l'installation de la base vie,
- Mise en place d'un cheminement et/ou balisage pour l'ensemble des personnes en contact avec le chantier (ouvrier, étudiants, personnels...),
- Affichages réglementaires, code du travail...,
- Prise en compte de la coactivité du chantier de rénovation du bâtiment T à proximité du bâtiment R.

Le nettoyage général du chantier s'effectuera au fur et à mesure de l'exécution des travaux, suivant les dispositions propres à chaque opération.

Le chantier devra toujours être dans un parfait état de propreté.

L'entrepreneur procédera également au nettoyage, à la réparation et à la remise en état des installations qu'il aura salies ou détériorées.

Dans le cas où l'entrepreneur du présent lot n'aurait pas procédé au nettoyage du chantier et l'évacuation des déblais, gravats, etc..., ces prestations seraient confiées à une autre entreprise aux frais de l'entrepreneur du présent lot.

1.3 PRESCRIPTIONS GENERALES

INDICATIONS AU CCTP

- L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que les transports et manutentions diverses.
- Il sera également dû tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.
- Il devra inclure dans son offre tous les éléments non portés au présent CCTP nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages décrits.
- Il devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.
- Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le présent CCTP ont été choisis en référence soit de leurs caractéristiques techniques, leur comportement au feu, leur aspect ou leurs qualités. L'entrepreneur qui envisagerait de poser des produits similaires devra clairement le préciser dans son devis estimatif et devra fournir en même temps les avis techniques, procès verbaux d'essais au feu et des échantillons pour justifier de leur équivalence.
- Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne pourra être retenu.

PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur du présent corps d'état est responsable jusqu'à la réception de la protection de ses ouvrages, à cet effet, il devra :

- Protéger les parements d'ouvrage après pose et interdire si nécessaire la circulation des locaux.
- Donner par écrit toutes les consignes nécessaires aux corps d'état intervenant après lui.
- Surveiller au fur et à mesure du déroulement du chantier que ces consignes sont respectées.

RECONNAISSANCE PRÉALABLE DES SUBJECTILES

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur examinera toutes les surfaces destinées à recevoir des travaux de sa part, pour en déduire toutes les indications utiles pour la bonne marche des travaux, vérifiera leur état et présentera ses réserves éventuelles notamment, humidité, alcalinité ou autres particularités. Ces réserves seront justifiées par écrit, en temps voulu, au Maître d'OEuvre, celles ultérieures n'étant plus admises.

L'entrepreneur devra tous les échafaudages nécessaires à l'exécution de ses travaux.

SÉCURITÉ DU CHANTIER

Il est bien préciser que chaque Entrepreneur devra veiller personnellement à la sécurité du chantier et notamment, faire respecter les clôtures et protections diverses, veiller à leur repose lorsqu'elles devront exceptionnellement être déposées, les remettre en état lorsqu'elles auront été détériorées par son entreprise, faire établir les protections

complémentaires nécessaires à la sécurité de son personnel, n'utiliser que des installations électriques de chantier en bon état et conformes aux normes et décrets en vigueur, concernant la protection des ouvriers.

Les prix unitaires de l'entrepreneur sont réputés inclure les prestations relatives à l'hygiène et à la sécurité fixées par les lois et les règlements, ainsi que les dispositions particulières à ce chantier précisées dans le P.G.C.

MODALITES D'ACCES AU SITE

Le campus de l'ENTPE et de l'ENSAL est accessible à pied 24h/24 et 7j/7. Une barrière d'entrée limite les accès aux véhicules. Afin de faciliter l'accès aux horaires de pointe, la barrière est levée du lundi au vendredi, de 6h30 à 9h30 et de 15h45 à 18h30.

En dehors de ces horaires ainsi que lors des jours de fermeture des deux écoles et des congés des élèves, un badge d'accès est indispensable pour entrer ou sortir en voiture du campus. Un interphone est disponible en cas de besoin.

La barrière s'ouvre, en entrée comme en sortie, à l'aide du badge d'accès. Pour cela, un lecteur de badge est à disposition, en entrée comme en sortie.

Le Titulaire du lot se verra remettre, lors de la période de préparation de chantier, un badge d'accès ; par défaut et pour les sous-traitants éventuels, l'interphone restera le plus simple.

Il est précisé quelques règles :

- Lorsque 2 voitures se font face, la priorité doit être donnée à la voiture entrante.
- Conformément à l'article 25 du règlement intérieur de l'Ecole, il est rappelé que le code de la route est applicable aux personnes présentes sur le campus, et quel que soit le moyen de locomotion.
- Pour la sécurité de chacun, il est demandé de rouler au pas.

CONTRAINTES DU SITE

Le campus étant sous exploitation, il est rappelé que les étudiants sont amenés à se déplacer sur l'ensemble du campus. De plus, la piscine à proximité immédiate du chantier est également exploitée par les écoles (scolaire) de la commune. Un cheminement identifié et sécurisé jusqu'à l'entrée de la piscine devra être mis en place pour les enfants et étudiants. Le chantier et les zones de livraison ou circulation des engins devront être identifiées pour délimiter les espaces. Le chantier sera clos par des barrières de type Héras ; les zones de circulation des engins de chantier et livraison devront être délimitées à minima par des barrières de ville.

Le chantier devra être maintenu au calme. Les engins les moins bruyants sont à favoriser. De même, les engins les moins émissifs de CO2 sont à favoriser.

PERMEABILITE A L'AIR

L'attention de l'entreprise est attirée sur le fait que l'immeuble est soumis à la réglementation thermique en vigueur de la RE2020.

En conséquence, il appartient à l'entreprise de prévoir toutes les sujétions nécessaires.

La réglementation thermique RE2020 fixe des objectifs de l'enveloppe du bâtiment en référence, et permet de valoriser une démarche qualité sur l'étanchéité à l'air et par conséquent la mesure de perméabilité à l'air dans les zones R 910 à R 912 est obligatoire. Le maître de l'ouvrage pourra faire exécuter les mesures de perméabilité exigées pour l'obtention du label.

Le nombre de ces essais sera clairement défini selon la réglementation en vigueur.

Les frais afférents à cette mission seront réglés par le maître de l'ouvrage.

La perméabilité à l'air d'une construction caractérise la sensibilité du bâtiment vis-à-vis des écoulements aérauliques parasites causés par les défauts de son enveloppe, ou plus simplement tout défaut d'étanchéité non lié à un système de ventilation spécifique.

Elle se quantifie par la valeur du débit de fuite traversant l'enveloppe sous un écart de pression donné. Elle est représentée par le débit de fuite exprimée en $m^3/(h.m^2)$ d'enveloppe sous une dépression de 4 Pascals.

L'Entreprise du présent lot devra prévoir dans son marché l'ensemble des dispositions nécessaires (fourniture et mise en œuvre), que ces éléments aient été décrit ou non au présent CCTP-DPGF, afin d'atteindre l'objectif d'une perméabilité à l'air des zones R 910 à R 912 inférieure ou égale à $0.6 m^3/(h.m^2)$ sous 4 Pascals et afin d'être conforme à la réglementation en vigueur de la RE 2020.

REGLEMENTATION PMR

La réglementation handicapée en vigueur devra être respectée et une attention particulière devra être apportée concernant l'accessibilité des terrasses, balcons et loggias par la mise en place de seuil extra plat, ainsi que pour les positions des systèmes de manœuvre des volets roulants, des béquilles, canons... qui devront être placés à 1.30 m maxi de hauteur par rapport au sol et hors des angles rentrants. Liste non exhaustive.

MISE EN ŒUVRE

Plafonds :

Ils seront traités par la fourniture et la mise en œuvre d'un **revêtement acoustique projeté de type flocage**, destiné à améliorer l'absorption acoustique des locaux.

Le procédé sera appliqué en sous-face de planchers hauts (béton ou support compatible), dans les locaux suivants : salles de classe, circulations (selon plans).

La mise en œuvre de ce flocage ne devra pas compliquer la maintenance des éléments technique fixés en sous-face.

Bloc portes :

- Les tirants dans les huisseries seront en nombre suffisant pour une parfaite liaison.
- L'entrepreneur est tenu de vérifier l'aplomb, l'alignement et les équerres des huisseries avant l'exécution de ses cloisonnements. Il sera tenu responsable des imperfections s'il n'a pas signalé les constatations qu'il aurait pu faire avant l'exécution de ses ouvrages.
- Une attention particulière sera apportée sur l'abaissement phonique des ouvrants.
- La dimension des portes sera conditionnée par la réglementation incendie et plus particulièrement par le respect des unités de passage inhérent au volume d'utilisateurs de ces locaux.

Sols souples :

Les produits utilisés seront agréés par un Avis Technique du CSTB pour l'emploi sur le support concerné et compatible entre eux.

Mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant et cahier des prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage de sols intérieurs (cahier du CSTB n° 1835, Mars 1983). L'enduit de lissage devra avoir un classement d'aptitude à l'emploi par référence à la lettre P (poinçonnement) du classement UPEC des revêtements de sol au moins égale au classement de ce dernier (cahier du CSTB n° 1836, Mars 1983).

Compris toutes suggestions, accessoires et détails permettant d'obtenir une prestation conforme aux plans, DTU et suivant recommandations des fabricants.

Réception des supports avec ragréage le cas échéant.

Évacuation à la décharge des déchets, emballages et résidus de chantier suivant contraintes de tri.

Peintures :

- L'entrepreneur indiquera dans son offre la marque de peinture qu'il aura choisie et précisera les références des produits qu'il se propose d'employer. La marque choisie fera

partie du groupement professionnel des fabricants de peinture pour le bâtiment et présentera les mêmes caractéristiques physico-chimiques que la marque citée au présent CCTP. L'entrepreneur devra joindre à son offre les fiches techniques correspondantes par prestation, faute de quoi la marque de peinture préconisée au présent CCTP sera considérée comme définitivement retenue par l'entrepreneur.

- Il sera demandé au fabricant des peintures retenues son assistance technique, tant au démarrage qu'en cours de travaux.

- Les surfaces peintes devront satisfaire aux performances imposées par les tests du CSTB (publiés dans le cahier n° 695 de Juin 1966) suivant les différentes familles de locaux.

- L'entrepreneur devra vérifier que le système de peinture prescrit au présent CCTP est cohérent et que les sous-couches sont compatibles avec les finitions et la nature des supports. De ce fait, il sera utilisé de préférence les systèmes complets en provenance d'un même fabricant.

- La mise au ton des différents produits décrits sera fournie à l'entreprise avant l'exécution de son travail, le programme de ton sera particulier à chaque ouvrage. L'entrepreneur sera tenu de respecter tous les tons donnés qui seront choisis par le Maître d'Œuvre parmi les cartes d'échantillons de la marque retenue. Ces teintes ne devront pas faire l'objet d'une mise au ton approximative par l'entrepreneur au moyen de colorants divers autres que ceux préconisés par le fabricant. Une différence de teinte pourra être demandée par le Maître d'Œuvre entre la sous-couche et la finition.

LA MISE EN ŒUVRE COMPRENDRA :

- la reconnaissance préalable des subjectiles,
- les précautions à prendre pour la protection des ouvrages non peints
- les précautions à prendre pour la protection des abords et du voisinage
- les règles générales d'exécution
- les ouvrages préparatoires et accessoires
- réception et entretien, réfection, contrôle
- nettoyage de mise en service
- avant toute application, l'entrepreneur sera tenu de présenter au Maître d'Œuvre des échantillons correspondant en qualité et mise à la teinte à ceux décrits dans le programme couleurs
- l'entrepreneur devra tous les raccords de peinture après exécution des jeux éventuels, et sur toutes les canalisations et appareils de plomberie après les essais de mises en service de l'installation. Il devra également vérifier et s'assurer après peinture du bon fonctionnement de toutes les ouvertures.

QUALITE DE FINITION :

Indépendamment du nombre de couches, l'entrepreneur se reportera aux DTU pour les qualités de finition exigée.

L'application sera donc adaptée aux supports (nature, surface, orientation, qualité, absorption...) et à la finition définie au paragraphe "Description des Ouvrages"

RÉCEPTION DES SUPPORTS AVANT TRAVAUX

Avant toute exécution, l'entrepreneur assurera la réception des supports qui devront être débarrassés de toutes traces de poussières, d'éclats etc... et avoir une finition de surface permettant la mise en œuvre des travaux des traitements tels qu'ils sont décrits au présent lot. Il sera tenu de signaler ceux qui ne sembleraient pas offrir une garantie suffisante pour la bonne tenue des ouvrages et ne pourra pas par la suite se prévaloir du mauvais état des supports dans le cas d'une mauvaise tenue ou présentation de ses produits.

2 PRESCRIPTIONS DES OUVRAGES

2.1 PLATRIERIE

2.1.1 DOUBLAGES DES PAROIS DE PERIPHERIE

Fourniture et pose de doublages en plaque de plâtre vissée sur une ossature en acier galvanisé type PLACOSTIL Standard des Ets. PLACO SAINT-GOBAIN comprenant :

- Ossature verticale en acier galvanisé constituée de rails et de montants d'épaisseur nominale 6/10e, montants simples avec entraxe de 600 mm.
- Appui intermédiaire tous les 1300 mm.
- Adaptation en allège et imposte des menuiseries.
- Laine minérale en panneaux semi-rigides.
- Le parement sera constitué de plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur minimum.
- Les joints et les angles seront traités par bande, bande armée et cornière d'angles selon la technique et avec les produits du même fabricant, compris ratissage.
- Le jointoiement devra être soigné.
- Joint acrylique au pourtour des menuiseries.
- Compris calfeutrements au pourtour de menuiseries, blocs-portes, de trappes de visite, nécessaires pour assurer l'affaiblissement acoustique et le degré coupe-feu demandés.
- Compris protection du pied des doublages par bande polyane 150 microns, relevé en plinthe.
- Compris renfort dans doublages pour fixation d'équipements divers.

Nota 1 : Aucune traverses devra être positionnées entre 1.20 m et 1.30 m pour permettre à l'électricien de poser ces commandes électriques.

Compris toutes suggestions, accessoires et détails permettant d'obtenir une prestation conforme aux plans et détails, DTU et suivant recommandations des fabricants.

Évacuation à la décharge des déchets, emballages et résidus de chantier suivant contraintes de tri.

Doublages isolés 140 + 13mm

Fourniture et pose de Doublage selon descriptif ci-dessus, comprenant :

Caractéristiques :

- Pose sur mur béton, fissures à ponter, (Fibralite sur le mur de refend ouest)
- 1 plaques de plâtre standard BA 13 des Ets. PLACO SAINT-GOBAIN ou équivalent.
- Ossature verticale : type montant de 48 mm et rails de 48 mm à adapter à l'épaisseur du doublage.
- Parement ratissé prêt à peindre.
- Classement au feu des plaques de plâtre : M1 (minimum PF 1/2h).
- isolation type Laine minérale avec pare vapeur, 140 mm d'épaisseur environ : $R > 4.35 \text{ m}^2.K/W$.
- Réaction au feu : A2-s2,d0

OPTION : matériaux biosourcé type laine de bois ou équivalent

Localisation : Murs intérieurs en contact avec l'extérieur et murs périphériques, en imposte et allège des menuiserie.

Mode de métré : Compté au m2.

2.1.2 CLOISONS

Cloisons CF 150/100 + laine minérale

Fourniture et pose de cloisons à ossature métallique 150/100 de type Duo'Tech25 des Ets. PLACO SAINT-GOBAIN ou équivalent avec double peau comprenant :

- Ossatures galvanisées M100, espacement 0,40.

- Plaques de plâtre,
- Laine minérale en panneaux semi-rigide disposée entre les montants d'épaisseur.

Mise en œuvre conformément aux recommandations des notices techniques du fabricant et au DTU 25.41, comprenant :

- Traçage et implantation.
- Pose jointure et vissage de plaques.
- Planéité et verticalité.
- Raccords sur doublages et plafonds.
- Traitement des joints entre plaques par bandes et enduit, comprenant l'application de l'enduit de collage, de la bande d'armature et application de deux passes d'enduit de finition.
- Renforts d'angles saillants par la mise en place de bandes armées.
- Toutes coupes, découpes, pertes et évacuation des déchets aux décharges.
- Encastrement de toutes les canalisations électriques par fourreautage et découpe à la scie "cloche" pour tous les boîtiers à encastrer
- Compris renfort de cloisons suivant demande du lot plomberie et autres corps d'état.

Caractéristiques :

Cloisons 150/100, composées de :

- 1 plaque BA 25 Duo'Tech de chaque côté.
- Laine minérale d'épaisseur : 100 mm
- Isolation acoustique - RA en dB : 59 dB
- Résistance au feu : EI 60 ou CF1h (à minima PF 1/2h).
- Réaction au feu : A2-s1,d0.

Compris toutes suggestions, accessoires et détails permettant d'obtenir une prestation conforme aux plans et détails, DTU et suivant recommandations des fabricants.

Évacuation à la décharge des déchets, emballages et résidus de chantier suivant contraintes de tri.

Localisation : entre les salles de cours toute hauteur

Mode de métré : Compté au m² d'isolant.

2.2 BLOC PORTE INTERIEURE PF 1/2h

Fourniture et pose de bloc porte en bois dans la cloison, largeur 0.93 x 2,04 m ht, finition stratifiée comprenant :

- Huisserie métallique en tôle d'acier de 15/10,
- Vantail à recouvrement de 40 mm d'épaisseur constitué de :
- Cadre en bois exotique ou européen.
- Ame pleine, conforme aux PV FEU,
- L'ensemble devra être CF 1/2h
- Joints intumescents
- Quincaillerie comprenant :
- 3 ou 4 paumelles inox de 130 suivant taille de la porte.
- Serrure 1 point axe à 50mm à larder.
- Cylindre avec bouton moleté double face,
- Cylindre européen type SERIAL de chez BRICARD ou techniquement équivalent,
- Calfeutrements et couvre joints sur les 2 faces,
- Butée de porte en caoutchouc noir sur base aluminium.
- Finition : Prêt à peindre

Compris toutes suggestions, accessoires et détails permettant d'obtenir une prestation conforme aux plans, DTU et suivant recommandations des fabricants.

Blocs portes intérieurs finition stratifiée pleine PF 1/2 H - 0.93 x 2.04 (1UP)

Localisation : cloisonnement entre les salles de cours

Mode de métré : Compté à l'unité

2.3 PLINTHES

Plinthes sapin 70 mm ht

Fourniture et pose de plinthes droites en bois sapin de dimension 12 x 70 mm comprenant:

- Plinthes en sapin à peindre (peinture prévue au lot peinture).
- Pose par collage, clouage ou chevillage selon le type de support.
- Toutes les façons telles que coupes, entailles, ajustements, traînées.
- Masquage des têtes de vis par masticage ou bouchonnage.
- Joint de finition entre dessus de plinthes ou cloison par mastic acrylique extrudé.
- Compris raccords, jonctions, extrémités avec découpes soignées.
- Chanfrein en partie supérieure droit.

Compris toutes suggestions, accessoires et détails permettant d'obtenir une prestation conforme aux plans, DTU et suivant recommandations des fabricants.

Localisation : En périphérie des locaux créés et sur la cloison centrale

Mode de métré : Compté au ml

2.4 FLOCAGE PLAFONDS

Fourniture et pose d'un enduit acoustique projeté (type fibres minérales, cellulose, liant hydraulique ou organique) sur support béton.

Les performances acoustiques devront être conforme à la réglementation EN ISO 11654 de classe A.

La mise en place de l'enduit projeté ne devra pas obérer les diverses opérations de maintenance future du bâtiment.

Préparation des supports

- Support propre, sain, sec et dépoussiéré
- Traitement des fissures
- Application d'un primaire si nécessaire

Application

- Projection mécanique (voie sèche ou humide)
- Épaisseur en une ou plusieurs passes
- Température d'application (ex : +5°C à +30°C)

Finition

- Aspect : brut projeté
- Teinte : blanc teinté dans la masse

Caractéristiques :

- L'isolant projeté d'épaisseur conforme pour atteindre la classe A de la réglementation EN ISO 11654,

- Réaction au feu : A2-s1 d0

L'entreprise responsable sur présent lot devra se rapprocher du lot électricité afin de prendre connaissance de l'implantation des luminaires.

Compris toutes suggestions, accessoires et détails permettant d'obtenir une prestation conforme aux plans, DTU et suivant recommandations des fabricants.

Évacuation à la décharge des déchets, emballages et résidus de chantier suivant contraintes de tri.

Localisation : Plafond salles de cours.

Mode de métré : Compté au m2.

2.5 SOLS SOUPLES

2.5.1 Ragréage-lissage

Fourniture et pose d'un ragréage de sol ou lissage, comprenant :

- Réception du support.
- Préparation du support existant comprenant, bouchage des fissures ...
- Primaire d'accrochage compatible avec support existant et produit autolissant.
- Enduit autolissant à prise rapide pour rebouchage, ragréage et lissage des sols.

Les produits utilisés seront agréés par un Avis Technique du CSTB pour l'emploi sur le support concerné et compatible entre eux.

Mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant et cahier des prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage de sols intérieurs (cahier du CSTB n° 1835, Mars 1983).

L'enduit de lissage devra avoir un classement d'aptitude à l'emploi par référence à la lettre P (poinçonnement) du classement UPEC des revêtements de sol au moins égale au classement de ce dernier (cahier du CSTB n° 1836, Mars 1983).

Compris toutes suggestions, accessoires et détails permettant d'obtenir une prestation conforme aux plans, DTU et suivant recommandations des fabricants.

Évacuation à la décharge des déchets, emballages et résidus de chantier suivant contraintes de tri.

Localisation : Pour l'ensemble de l'espace

Mode de métré : Compté au m²

2.5.2 Sols souple

Fourniture et pose de revêtement de sol souple de type TAPIFLEX EXCELLENCE des Ets TARKETT ou équivalent, comprenant :

- Les supports doivent être plans, lisses, secs, rigides et propres,
- Compris découpe, coupe et toutes sujétions de bonne mise en œuvre,
- La pose du revêtement sera effectuée dans les règles de l'art selon le DTU 53.2 et les recommandations du fabricant qui préconisera également la colle à utiliser,
- Échantillons et palettes à soumettre au Maître d'ouvrage,
- Avant la réception l'entreprise devra prévoir un nettoyage complet du sol à la mono-brosse suivant prescription du fabricant.

Présentation :

- Sol en lé, larg.: 2.00 m
- Soudure de tous les joints par vulcanisation à chaud:
- Au robot pour les grandes distances et joints "architecturalement" très visibles.
- Manuellement pour les autres joints.

Caractéristiques :

- Sol : PVC hétérogène acoustique et compact
- Finition : PRO.
- Couleur : Suivant choix de la MOE (ton clair ou bois)
- Epaisseur : 3,25 mm.
- Pose : Par collage toute surface.
- Isolation acoustique au bruit de chocs : 19 dB
- Résistance au glissement : R10.
- Classement au feu: Bfl-S1
- Classification 34 - 43 suivant la norme EN ISO 10 874
- Classement UPEC : U3P3E2C2

Localisation : Pour l'ensemble de l'espace

Mode de métré : Compté au m²

2.5.3 Protection des sols après pose

Protection des sols après pose par un film feutre autoadhésif, enlèvement sur instruction du MOE.

Compris toutes suggestions, accessoires et détails permettant d'obtenir une prestation conforme aux plans, DTU et suivant recommandations des fabricants.

Évacuation à la décharge des déchets, emballages et résidus de chantier suivant contraintes de tri.

Localisation : Pour l'ensemble de l'espace

Mode de métré : Compté au m2

2.6 PEINTURE

2.6.1 PEINTURE SUR SUPPORT PLATRE NEUF

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture de type EVOLUTEX MAT de chez SEIGNEURIE ou similaire sur supports en plaque de plâtre, comprenant :

- Une couche de peinture d'impression de type IMPRIMA ou équivalent,
- Révision de masticage et ponçage après séchage de l'impression,
- Deux couches de peinture de type EVOLUTEX MAT ou équivalent,
- Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de protections des sols et ouvrages adjacents,
- Compris tous réchappissages sur arêtes de plafonds, boiseries et toutes sujétions,
- Compris frais d'échafaudage à la charge du titulaire du lot.

Teinte aux choix du Maître d'Oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mise en œuvre des produits conformément aux normes, DTU en vigueur et aux recommandations du fabricant.

Évacuation à la décharge agréée suivant tri.

Caractéristiques :

Support : Plaques de plâtre neuves.

État de finition recherché selon DTU 59.1: Finition B.

IMPRIMA : IMPRESSION

Classification AFNOR : NF T 36005 : Famille 1 - Classe 7b2 4a.

- Teneur en COV : < 350 g/L COV

EVOLUTEX MAT : FINITION

- Classification AFNOR : NF T 36005: Famille 1 - Classe 7b2 4a.

- Teneur en COV : < 28 g/L COV.

Peinture sur doublages

Peinture sur doublages selon descriptif "PEINTURE SUR SUPPORT PLATRE NEUF".

Localisation : Toutes cloisons et doublages.

Mode de métré : Compté au m2.

2.6.2 PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture laque de type NEOSTAR SATIN de chez SEIGNEURIE ou similaire sur support bois, comprenant :

- Une couche de peinture d'impression de type IMPRIMA,
- Révision de masticage et ponçage après séchage de l'impression,

Deux couches de peinture de type NEOSTAR SATIN,

- Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de protection des sols,
- Compris tous réchappissages sur arêtes de plafond, boiseries, et toutes sujétions,
- Compris frais d'échafaudage à la charge du titulaire du lot,

Teinte au choix de l'Architecte et du Maître d'Oeuvre dans la gamme du fabricant.

État de finition recherché selon DTU 59.1 : Finition B.

Caractéristiques :

- Support : Portes, plinthes, façade de gaine technique,

IMPRIMA : IMPRESSION

- Classification AFNOR : NF T 36005 : Famille 1 - Classe 4a,

- Teneur en COV : < 350 g/L COV.

NEOSTAR SATIN : FINITION

- Classification AFNOR : NF T 36005 : Famille 1 - Classe 7b2,

- Teneur en COV : < 90 g/L COV.

Compris toutes suggestions, accessoires et détails permettant d'obtenir une prestation conforme aux plans de détails, DTU et suivant recommandations des fabricants.

Évacuation à la décharge des déchets, emballages et résidus de chantier suivant contraintes de tri.

2.6.2.1 Peinture sur porte

Peinture sur porte selon descriptif ci-dessus.

Localisation : sur portes

Mode de métré : Compté à l'unité

2.6.2.2 Peinture sur plinthes

Peinture sur plinthes selon descriptif ci-dessus.

Localisation : En périphérie des locaux créés, sur l'ensemble des plinthes

Mode de métré : Compté au mL

2.7 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

Nettoyage de fin de chantier de toutes les parties apparentes et comprenant :

- Enlèvement des protections et enlèvement de toutes traces,
- Dépoussiérage et aspiration des sols,
- Dépoussiérage des parois verticales,
- Lavage soigné de l'ensemble des éléments muraux (verre, bois, inox...)
- Nettoyage des menuiseries extérieures et intérieures,
- Nettoyage des extérieurs des menuiseries extérieures, compris appuis,
- Nettoyage des vitrages sur les deux faces,
- Nettoyage de l'appareillage électrique, compris goulotte,
- Nettoyage des quincailleries,
- Enlèvement des traces de peinture ou d'huile sur tous les équipements et autres ouvrages,
- Enlèvement des déchets résultant des nettoyages eux-mêmes,
- Enlèvement des déblais de chantier aux décharges publiques,
- Nettoyage des revêtements de sols mince par passage de l'aspirateur et de la serpillière,
- Nettoyage des abords, évacuation des déchets et détritiques avant réception.

Nota : Les produits de nettoyage devront être soumis à l'approbation du Bureau de Contrôle et du Maître d'œuvre avant utilisation.

Localisation : Pour l'ensemble du chantier.

Mode de métré : forfait

2.8 OPTION ISOLANT

Plus value pour remplacement de l'isolation en laine minérale par un isolant biosourcé dans les doublages et cloisons.

Localisation : dans les doublages et cloisons.

Mode de métré : m²

3 PHOTOGRAPHIES DE L'EXISTANT



Photo 1 : vue de l'extérieur façade Nord côté Est : 1 porte existante



Photo 2 : vue de l'extérieur façade Nord côté Est : Arrivée électrique + 1 porte à créer au lot 1



Photo 3 : vue de l'extérieur façade Nord côté Ouest



Photo 4 : vue de l'intérieur côté Ouest : attentes électriques à côté de l'entrée



Photo 5 : vue de l'intérieur façade Sud : menuiserie au lot 1



Photo 6 : vue de l'intérieur façade Sud côté Est : attentes électriques à côté de l'entrée



Photo 7 : vue de l'intérieur côté Ouest : attentes électriques à côté de l'entrée



Photo 8 : vue de l'intérieur plafond : attentes électriques à côté de l'entrée



Photo 9: vue de l'intérieur plafond : attentes électriques à côté de l'entrée



Photo 10 : vue de l'intérieur plafond : attentes électriques à côté de l'entrée



Photo 11 : vue de l'intérieur côté Nord Est : porte accès local borgne



Photo 12 : vue de l'intérieur sol : attentes électriques au sol à supprimer



Photo 13 : vue de l'intérieur sol : état du sol